

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2025-2026

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Ateliers 6
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	6
Crédits ECTS	AV 6 ECTS / SON 3 ECTS
Prérequis	AV Acquis Jury-Prédiplôme pratique 5
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Avancer dans l'acquisition et l'expérimentation de connaissances artistiques et techniques ; construire une pratique personnelle consciente des spécificités et des transversalités des enjeux artistiques contemporains. Ce module fait suite au module Ateliers 5.
Contenus et formes d'enseignement	Durant le semestre 6, les étudiant-e-x-s choisissent 2 Unités dont une principale. Une unité secondaire uniquement pour l'orientation en Son. Des entretiens individuels et collectifs, suivis de laboratoires, séminaires et visites accompagnent la conceptualisation et réalisation du projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel. Input / Output : Un-e-x artiste invité-e-x contribue aux suivis de projets de fin d'année selon son regard spécifique. Workshop : permet de travailler de manière individuelle et/ou collective à la réalisation d'un travail autour de thématiques/pratiques/sites proposés par un-e-x artiste invité-e-x. Écriture un atelier de lectures, écritures et mises en voix sans prérequis pour faire du texte écrit, lu, dit, dessiné, un outil à part entière, au même titre que le reste ! L'immiscer dans le quotidien avec son infinie combinaison de possibilités pour l'avoir toujours à portée de main, l'air de rien, dans et hors de soi.
Modalités d'évaluation et validation	Unité : Participation active aux cours, rendez-vous et laboratoires, assiduité du travail d'atelier et qualité des travaux rendus. Workshop : Présence, participation active et qualité des travaux rendus. Input / Output : présence et implication lors des échanges
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur-e-x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le

	module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.		
Enseignant·e·x·s	Vincent Chablais, Jérôme Leuba, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Marie Sacconi, Marie Velardi, Alexandra Bachzetsis et intervenant·e·x·s		
Responsable du module	Vittorio Parisi		
Descriptif validé le	01.09.2025	Par	Vittorio Parisi, responsable de la filière arts visuels